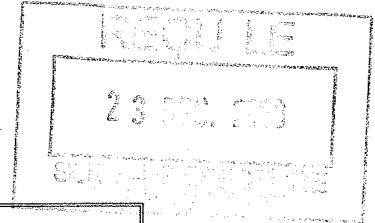




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

20 DÉCEMBRE 2008

Le 20 décembre 2008 à 10 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 décembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-094
29 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de pouvoir : 7 en ouverture de séance
8 à partir du vote de la délibération n° 2008-095

Nombre de Votes : 37

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – M. Philippe PELLORCE - Mme Monique OLLAGNIER - M. Jean-François PEGUY - Mlle Karine ESCALIER - M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Laurette ROMAN (représentant Mme Nicole NUSBAUMER) – M. Romain GRIZKA (représentant M. Rachid DJEFFAL) - M. Philippe SEZANNE (représentant Mme Catherine VALDENNAIRE).

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE – Mme Christine VALLA (représentant M. Alain FARDELLA)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – Mme Béatrice KOEKKOEK

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE

Commune de Névache : M. Bernard LIGER (représentant Mme Corinne MEYER)

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – M. Alain PROUVÉ

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – Mme Catherine CHAUVIN (représentant M. Philippe MARIACHER)

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET – M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET)

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Brigitte BOREL – Mme Isabelle GARNERET RAVEL (représentant M. Christian BREMOND)

AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET
M. Marc FAURE-BRAC à M. Philippe MICHELON
M. Marc FORNÉSI à M. Alain BAYROU
M. Georges POUCHOT-ROUGE-BLANC à M. Guy HERMITTE
M. Philippe STOCKLI à M. Henry RAOUX
Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL
M. Jean SODE à Mme Monique OLLAGNIER
A partir de la délibération n° 2008-095 : Mme Laurette ROMAN à Mme Claire BARNEOUD

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

Conseil Communautaire du 20.12.2008

DELIBERATION N° 2008-094 DU 20 DEC. 2008

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

OBJET : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Soutien à la candidature de Pelvoux-Ecrins/Alpes du sud à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant la candidature de Pelvoux-Ecrins/Alpes du sud à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver 2018,

Considérant les conclusions de l'étude d'opportunité réalisée par le cabinet d'audit Price Water House Coopers,

Considérant l'engagement des acteurs économiques des Hautes Alpes (UPE 05, CCI 05, SNTF, FD BTP, etc...) qui ont constitué le Groupement économique 2018 contribuant financièrement à la démarche de pré requérance de Pelvoux-Ecrins/Alpes du sud

Considérant les caractéristiques de cette candidature :

- ⇒ Seul site de Montagne pré requérant au niveau National.
- ⇒ Porte drapeau d'un territoire touristique de montagne comprenant deux départements, les Hautes-Alpes et les Alpes de Haute Provence dont les 4 millions de nuitées annuels attestent de la qualité de l'accueil.
- ⇒ Candidature économe, nature et transfrontalière avec les sites italiens de Torino 2006,
- ⇒ Seul site à pouvoir proposer dans un rayon de 50 km toutes les infrastructures utiles au bon déroulement des compétitions et stations de renommée internationale (La Grave, Serre Chevalier, Briançon, Montgenèvre qui comptent plus de 250 000 lits marchands et disposent ainsi d'un des plus fort taux de fonction touristique de France, en prise directe avec des sites d'altitude.
- ⇒ Dossier proposant pour la première fois une voie ferroviaire Olympique.
- ⇒ Seul dossier proposant d'aboutir à un bilan carbone post-Jeux inférieur à celui existant.
- ⇒ Un enneigement de qualité avec 300 jours de soleil par an pour des images et des compétitions exceptionnelles dans des sites exceptionnels.
- ⇒ Utilisation des infrastructures existantes.
- ⇒ Mise en valeur du Patrimoine Unesco et reconversion des sites militaires de Briançon ...

Considérant que plus qu'une simple candidature, il s'agit d'un projet de vie pour l'ensemble d'un territoire et d'un concept novateur susceptible de se concrétiser en faisant le choix de moderniser l'existant, d'utiliser certaines infrastructures de Turin 2006 et de réaliser un projet d'excellence environnementale dont le rayonnement impactera l'économie du Briançonnais,

Vu l'avis majoritairement favorable du Bureau en date du 2 décembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE en date du 9 décembre 2008,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité moins 1 voix contre et 4 abstentions,

DELIBÈRE

- Annonce tout son soutien à la candidature de Pelvoux-Ecrins. Alpes du Sud 2018, en vue de l'organisation des jeux olympiques d'hiver 2018,
- Souhaite ardemment que le CNOSF porte son choix sur la candidature d'un territoire tourné vers le développement durable du massif, humaniste, économe de dépenses publiques et susceptibles d'apporter à nos vallées le développement qu'elles méritent,
- Demande au CNOSF de prendre sa décision au regard de l'aménagement de tout un territoire, en faveur du retour aux sources des sports d'hiver, propre à promouvoir les valeurs de l'Olympisme.
- Décide d'intégrer le Briançonnais et ses sites, au dossier de pré requérance en tant que sites olympiques, et dans cette optique, s'engage en entreprendre les démarches nécessaire au recollement de toute donnée concernant chaque site, aux fins de fournir les éléments indispensable à l'élaboration du dossier de pré requérance pour le volet Briançonnais,
- Mandate Monsieur le Vice président délégué à l'attractivité du territoire aux fins d'accomplissement des démarches et formalités nécessaires à la procédure de pré requérance engagée par le CNOSF, parmi lesquelles la signature de la convention de partenariat avec la C.C. du Pays des Ecrins, maître d'ouvrage du projet.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : 23 DEC. 2008

Date affichage : 23 DEC. 2008